

Comité Départemental de la Charte Romain Jacob de Saône-et-Loire

Jeudi 29 janvier 2026 - Tournus

Ordre du jour

Introduction :

Mot d'ouverture

Présentation de la CPTS du Tournugeois et de l'EPSMS ESPACES
Données départementales

Les travaux du CDCRJ 71 :

Réorganisation des groupes de travail
Objectifs, état d'avancement et perspectives des GT
Recueil des souhaits d'engagement sur les GT

Signature de la Charte Romain JACOB

INTRODUCTION

Présentation de la CPTS du Tournugeois et de l'EPSMS ESPACES



1 – Présentation de la CPTS du Tournugeois

Une CPTS, qu'est-ce que c'est?

Communauté **P**rofessionnelle **T**erritoriale de **S**anté



Créées à l'**initiative des professionnels** de santé, les CPTS regroupent les professionnels d'un **territoire** donnée qui souhaitent **se coordonner** et **s'organiser** autour d'un projet de santé qui répond aux problématiques du territoire.

→ diagnostic territorial partagé

Ce dispositif vise à renforcer la coordination et la mise en réseau pluriprofessionnelle au service de la population.

Les CPTS s'organisent autour de **4 missions socles** et de **missions complémentaires** :

- Missions socles : Accès aux soins – Parcours pluriprofessionnels autour du patient – Prévention – Réponse aux situations sanitaires exceptionnelles
- Missions complémentaires : Qualité et pertinence des soins – Accompagnement des professionnels de santé

Les CPTS sont issues de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Elles sont financées par l'Assurance Maladie et soutenues par l'ARS

La CPTS du Tournugeois

La CPTS du Tournugeois est portée par l'association **Réseau Santé Social Solidaire (R3S)** qui soutient également les activités du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) /MLA (Maison Locale de l'Autonomie)

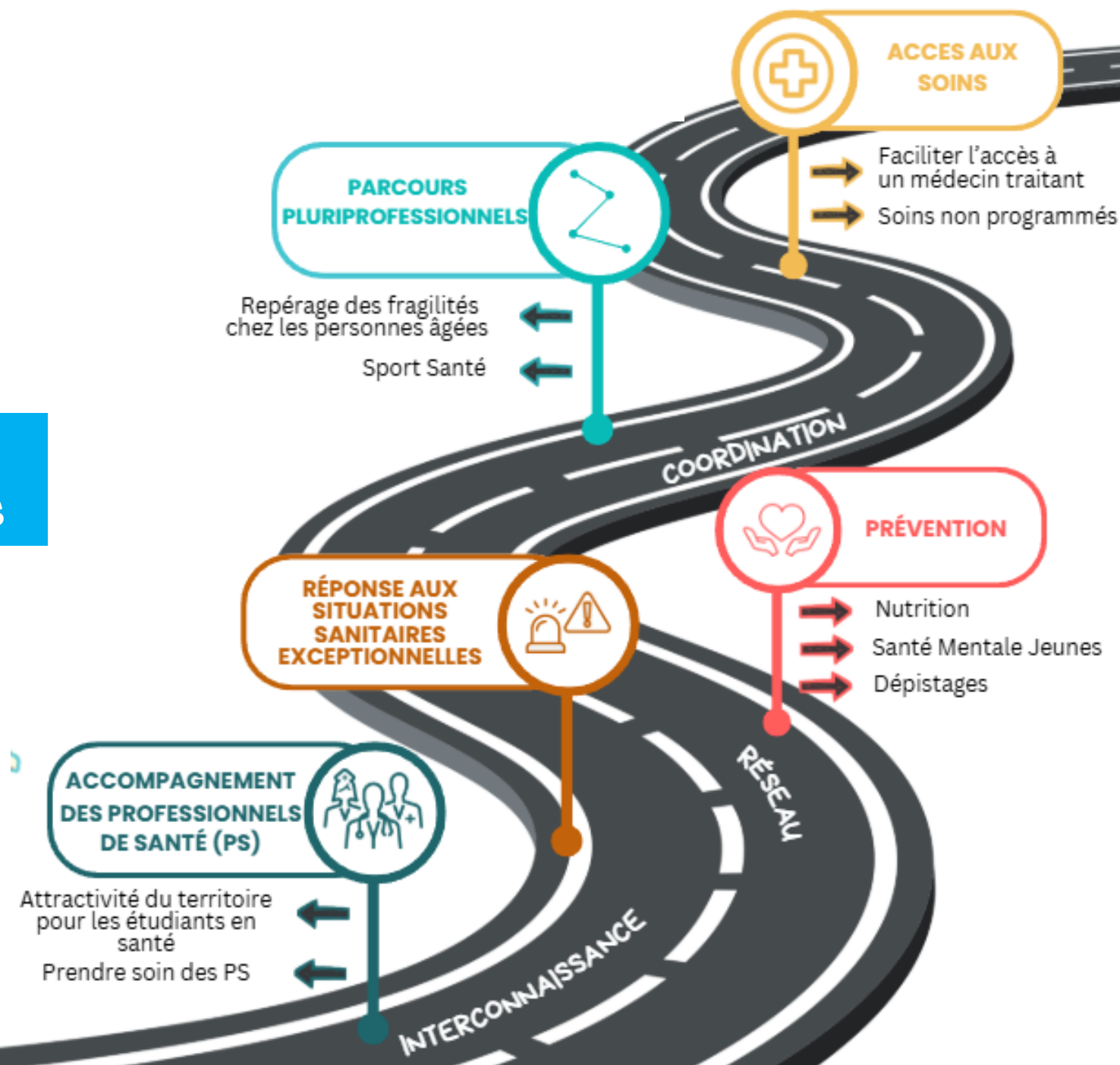


UN TERRITOIRE DE 46 COMMUNES

appartenant à 3 Communautés de communes différentes :

- CC MâconnaisTournugeois (22 communes)
- CC Entre Saône et Grosne (15 communes)
- CC Terres de Bresse (9 communes).

Projet de santé de la CPTS du Tournugeois





2 – Présentation de 1' EPSMS ESPACES

ESPACES

Etablissement Social Public d'ACcompagnement et d'Education Spécialisée

ESPACES est un Etablissement Public Social et Médico-Social relevant de la fonction publique hospitalière dont le siège est basé à Tournus,

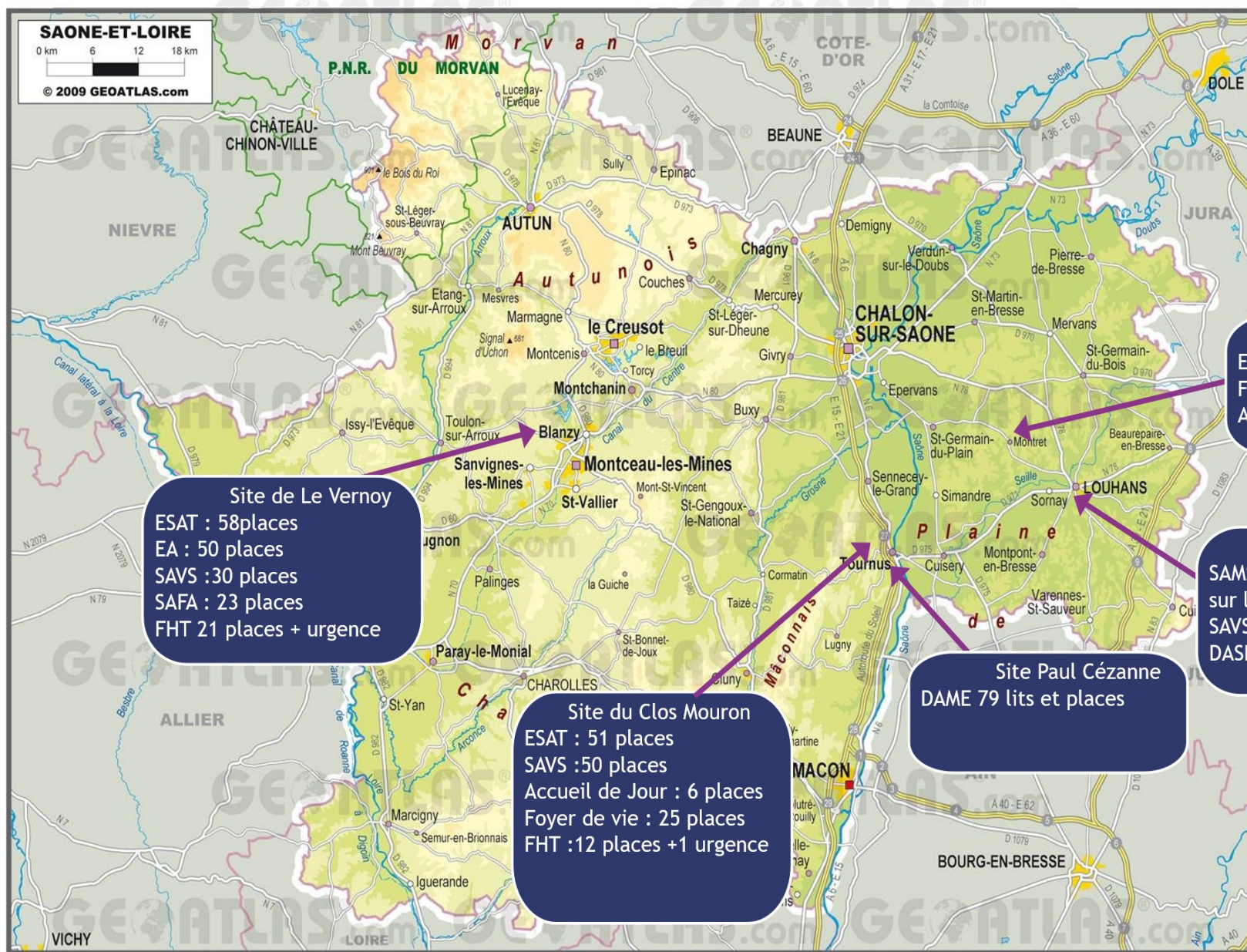
- L'EPSMS comprend diverses structures et services répartis sur le nord du département de Saône et Loire,
- Il accueille et accompagne des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap,

Après plusieurs années de direction commune entre l'EPSMS Le Vernoy à Blanzay et ESPACES, la fusion-absorption est effective depuis le 1^{er} janvier 2025 et il ne s'agit plus que d'une entité : ESPACES dont le siège reste à Tournus



Les activités au sein d'ESPACES au 1er Janvier 2026

Activités	Lits et
DAME = Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif Handicap psychique, Déficient Intellectuel, TSA, polyhandicap Enfants, adolescent, jeunes adultes : Activités en milieu ordinaire, hébergement, accueil de jour DASL : Milieu ouvert : accompagnement dans les domaines éducatifs, scolaires, social, rééducation et soins.	79 14
ESAT : Etablissement et services d'aide par le travail : Favorise la réinsertion professionnelle relevant des dispositions figurant dans le CASF. Offre d'activités diverses à caractère professionnel et un soutien médico-social et éducatif Double mission des professionnel: encadrement des activités de production et soutien éducatif	170
EA : Entreprise Adaptée Accompagnement de personnes ayant une reconnaissance RQTH Propose des CDD « tremplin » afin d'acquérir de l'expérience, d'avoir de la formation qualifiante. Objectif : prioritaire accéder à un emploi durable en milieu ordinaire.	50
Foyer d'Hébergement Traditionnel (FHT) Accueil dans des logements individuels des personnes ouvrières d'un Etablissement d'Aide et de Soutien par le Travail.	53
Foyer de vie Accueil de personnes adultes en situation de handicap. Hébergement à l'année, lieu de domiciliation pour les personnes.	25
Accueil de jour Développement des acquis et facilitation et préservation de l'intégration	16
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Soutien des PH dans la réalisation de leur projet de vie, accompagnement pour faciliter l'accès aux services du milieu ouvert	120
SAMSAH : Service d'Accompagnement Medico-social pour adultes Handicapés Soutien de l'autonomie dans tous les domaines de la vie, promotion de l'inclusion, le parcours en milieu ordinaire, accompagnement dans les actes de la vie quotidienne. Rôle crucial dans la coordination	15
SAFA : Service d'Accompagnement des Familles d'Accueil Soutien et accompagnement des familles d'accueil Suivi des personnes accompagnées, élaboration des projets d'accompagnement personnalisé	23
	565



Actions d'éducation prévention à la santé auprès des personnes en situation de handicap

- ☐ Création et mise en place d'une Commission Educative Médico-Soignante au sein d'ESPACES dans le but de travailler les collaboration éducatives –soignantes et de mettre en place des actions d'éducation et prévention à la santé : **CEMS**
- ☐ Composition :
 - ☐ 2 médecins (généraliste et psychiatre)
 - ☐ 4 paramédicaux (IDE)
 - ☐ 4 éducatifs : AMP
 - ☐ 2 psychologues
 - ☐ 2 chefs de services
- ☐ Missions : Mise en œuvre de la politique Prévention - Education - Promotion à la santé
Exemple : missionnée pour la campagne d'évaluation HPV



Actions d'éducation prévention à la santé auprès des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la prévention, l'éducation et l'accès à la santé ESPACES a mis en place :

- ❑ **Partenariat avec l'AFD71** (Association Française des Diabétiques) 2 journées de sensibilisation, dépistage au diabète au sein de 2 ESAT fin 2024 (89 PH rencontrées /112)

- ❑ **Service Sanitaire avec étudiants en sciences** de la santé 2025-2026 avec Université de Dijon : 1 ESAT et Foyer de vie (Montret)
 - 1ere rencontre en octobre – novembre 2025
 - Action en avril 2026 sur une semaine : « Bien consulter : du repérage des symptômes à la préparation de la consultation »



Actions d'éducation prévention à la santé auprès des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de la prévention, l'éducation et l'accès à la santé ESPACES a mis en place :

- ☐ Partenariat avec l'IFSI de Chalon dans le cadre du Service sanitaire (Etudiants infirmiers de 2^{ème} année)
 - ☐ **Foyer de vie :**
 - ☐ En 2025 : Action d'éducation à la santé sur l'hygiène bucco-dentaire au sein du foyer de vie (17 PH / 25 ont participé) En 2026 : Action sur le sommeil et l'hygiène de vie
 - ☐ DAME : 2026 : Hygiène bucco dentaire auprès des jeunes 14 ans
- ☐ Ouverture d'ESPACES aux 3 journées d'immersion des étudiants de 2^{ème} année de médecine en mai 2025
 - ☐ 8 étudiants reçus sur DAME et Foyer de vie.
 - ☐ Ouverture à nouveau sur 2026 : attente des réponses de l'université



Actions d'éducation prévention à la santé auprès des personnes en situation de handicap

☐ Sensibilisation aux cancers

- ☐ Cancer colorectal au foyer de vie fin 2024 : partenariat CPAM
- ☐ 3 cancers en septembre 2025 : Foyer de vie et ESAT Tournus : Partenariat CPAM
- ☐ 3 cancers ESAT et Foyer de Montret en octobre 2025 : Partenariat CPTS Bresse Bourguignonne
- ☐ 3 cancers ESAT de Le Vernoy Blanzay : Partenariat CPAM

La participation de professionnels d'ESPACES (membres de la CEMS) permettra ensuite que nous soyons plus autonomes dans la sensibilisation auprès des personnes accompagnées.

☐ Campagne de prévention de vaccination du papillomavirus au sein du pôle enfance

- 2ème trimestre 2025 : Peu de réponse des parents = 3 accords obtenus
- Préparation campagne 2025-2026 : parents informés, en cours de recensement,

☐ Projet : Action de prévention à la santé (cardiovasculaire – prévention cancers) pour les personnes accompagnées et les professionnels



3 – Partenariat entre la CPTS du Tournugeois et l'EPSMS ESPACES

Actions mises en place

- Organisation d'une réunion d'information « Handicap et Accès à la santé » pour les acteurs du territoire animée par l'UGECAM BFC : présentation de la Charte Romain Jacob, du questionnaire Handifaction et des outils Handiconnect et Santé BD → 24 personnes présentes
- Diffusion du questionnaire Handifaction au sein des établissements ESPACES et du CLIC/MLA de Tournus
- Participation d'ESPACES aux instances et groupe de travail de la CPTS
- Mise en lien avec des professionnels de santé libéraux pour améliorer la prise en charge des personnes accompagnées

Perspectives de collaboration

- Journée de prévention - dépistage des cancers pour les personnes accompagnées et les professionnels
- Promotion du questionnaire Handifaction sur le territoire de la CPTS : renouvellement de la réunion d'information « Handicap et accès la santé »

Nous vous remercions de votre attention

CONTACT

Agnès RAFFIOT



Mail : agnes.raffiot@espaces71.fr



Téléphone : 06 27 07 42 81

Julie BARON



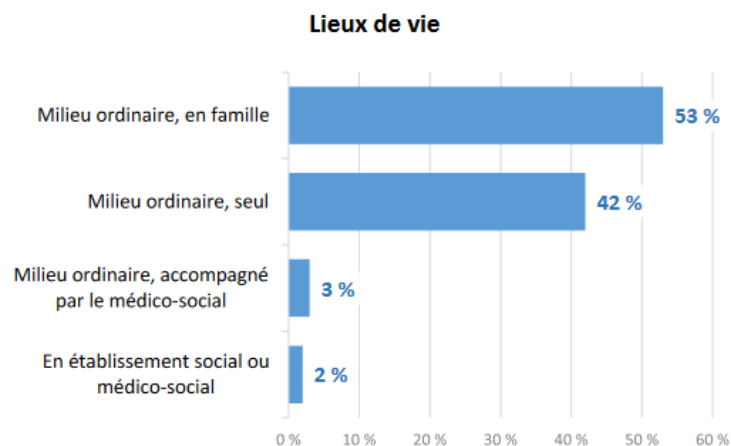
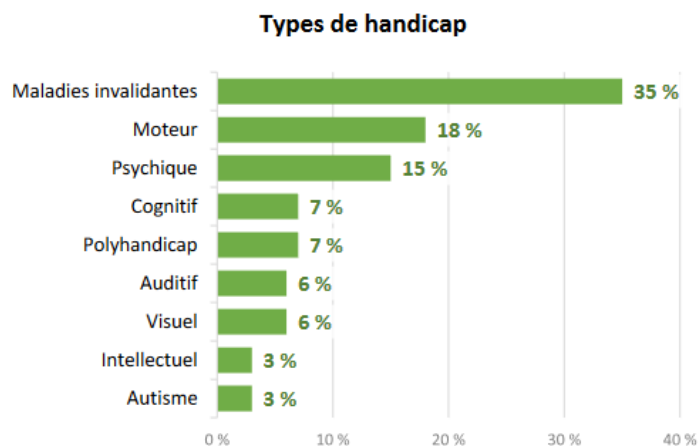
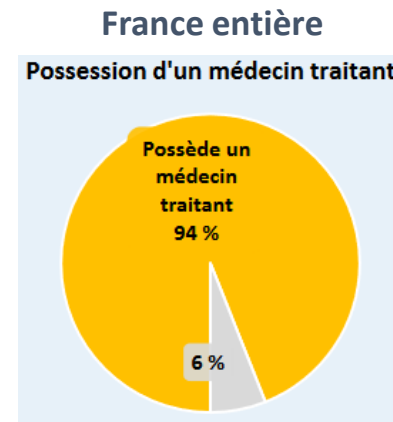
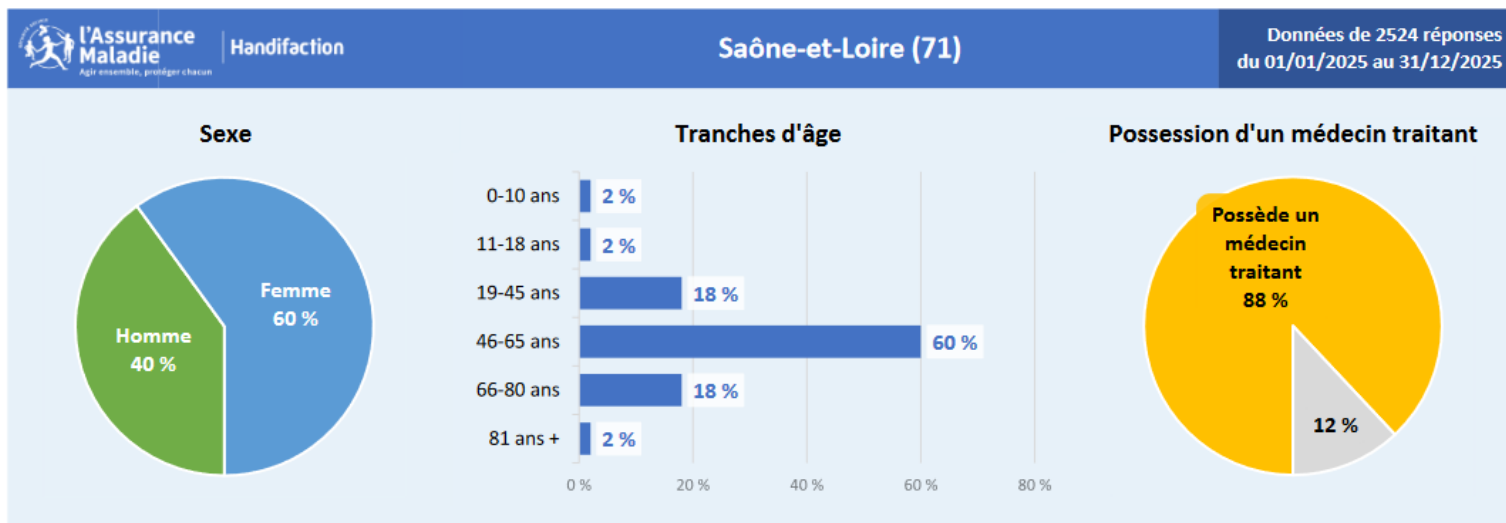
Mail : coordo.cpts@r3stournus.fr



Téléphone : 06.70.11.11.17

DONNEES DEPARTEMENTALES

Données départementales



Données départementales

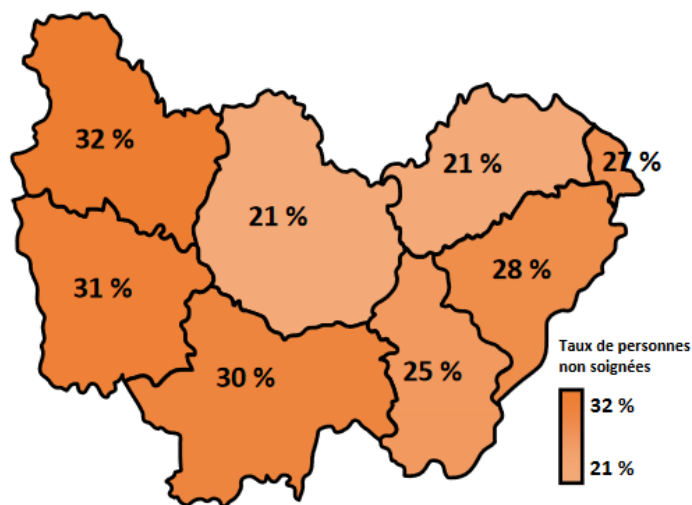


Handifaction

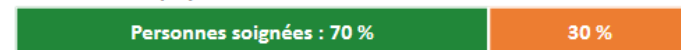
Saône-et-Loire (71)

Données de 2524 réponses
du 01/01/2025 au 31/12/2025

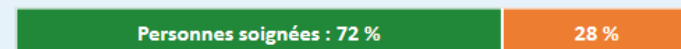
Zoom sur la région



Saône-et-Loire (71)



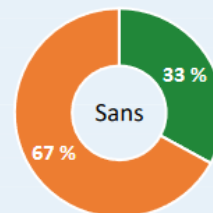
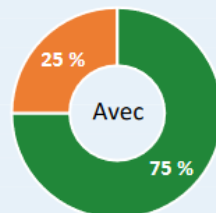
France entière



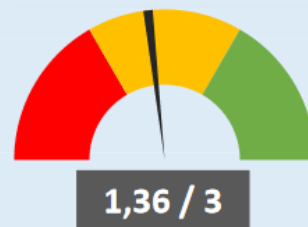
Parcours de soin



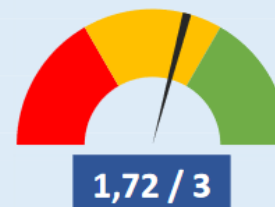
Taux de soin selon la possession d'un médecin traitant



Satisfaction de tous les répondants



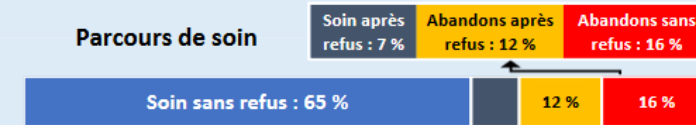
Satisfaction des personnes ayant pu effectuer leurs soins



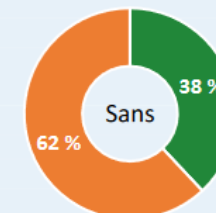
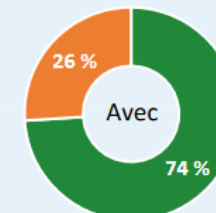
France entière

Données de 195124 réponses
du 01/01/2025 au 31/12/2025

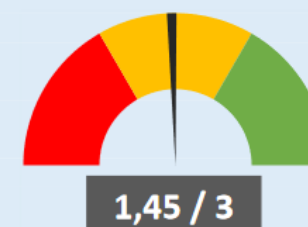
Parcours de soin



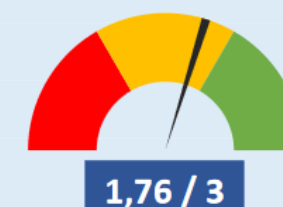
Taux de soin selon la possession d'un médecin traitant



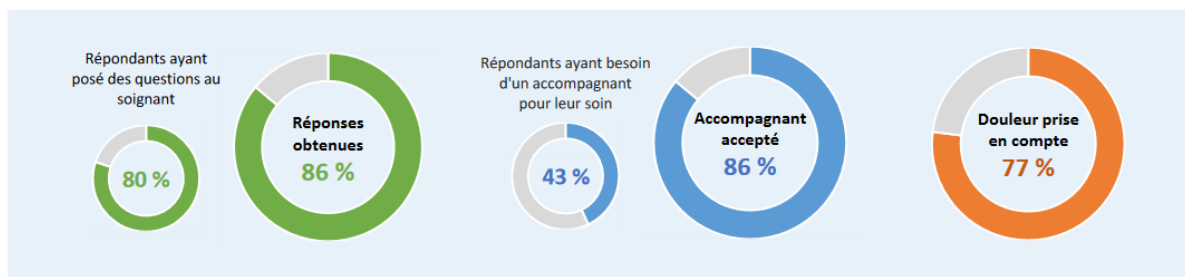
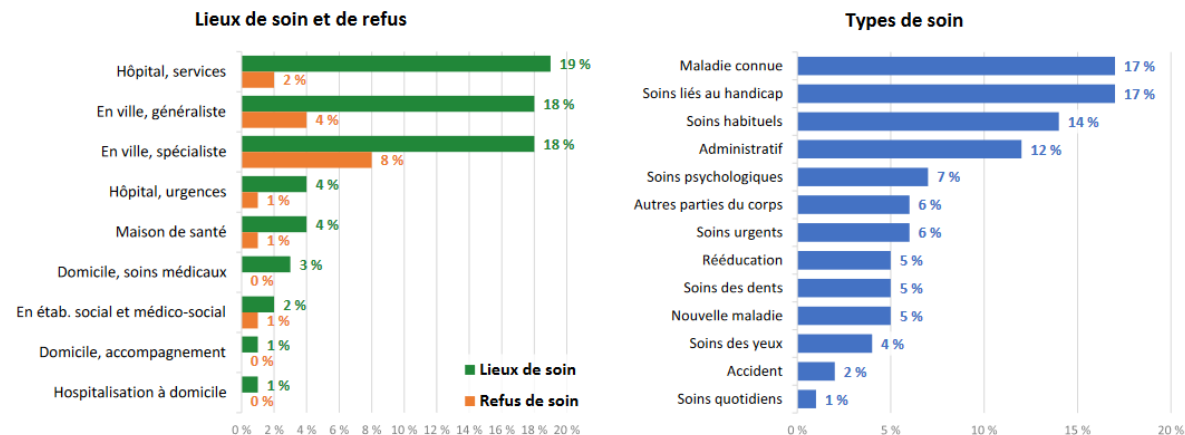
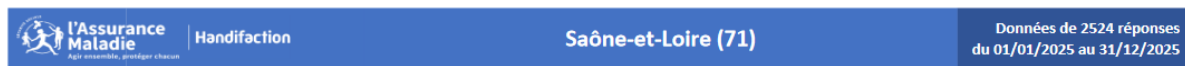
Satisfaction de tous les répondants



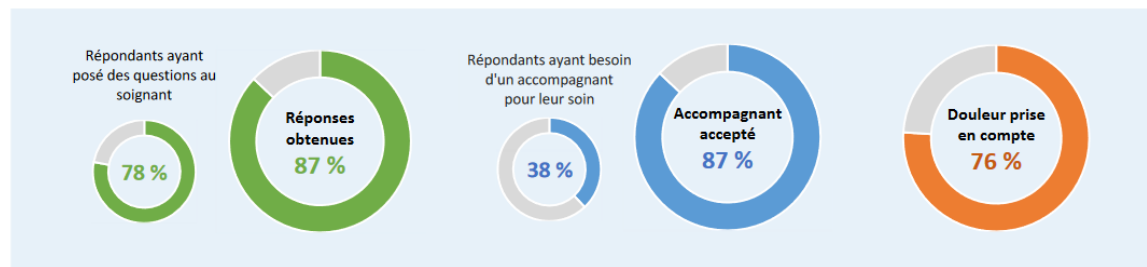
Satisfaction des personnes ayant pu effectuer leurs soins



Données départementales



France entière



LES TRAVAUX DU CDCRJ 71

Réorganisation des GT : un constat

Etat d'avancement des groupes de travail hétérogène

**Volonté commune :
évolution vers des projets plus opérationnels**

Les groupes de travail



GT Dépistage des cancers

Objectif : Favoriser le recours aux dépistages organisés des cancers (sein, col de l'utérus et colorectal) pour les personnes vivant avec un handicap, qu'elles résident au domicile ou en établissement médico-social

Pilotes : Clémence DEROYE, Christine PIRON-LOPEZ et Clarisse BONNAT - CPAM 71

Membres du GT

AR2S Pays Charolais-Brionnais

Centre de santé territorial de Digoin, Paray-le-Monial et Bourbon-Lancy

CLS Pays Charolais-Brionnais

CRCDC

CRRF La Bourbonnais/SAMSAH Bourbon-Lancy

EPSMS Espaces

UGECAM BFC

Les actions en 2025

2 évènements en partenariat avec APF pour sensibiliser les personnes vivant avec un handicap et leurs aidants aux dépistages



Mâcon



Chalon-sur-Saône

Sensibilisation aux dépistages pour les personnes vivant avec un handicap et professionnels en ESMS



Foyer de vie de Tournus et travailleurs de l'ESAT de Tournus

Animation d'un groupe de professionnels de santé volontaires à la mise en place de créneaux spécifiques pour la prise en charge des personnes vivant avec un handicap

Conférence de sensibilisation à destination des professionnels de santé réalisant des dépistages (partenariat avec le SAMSAH)



Paray le Monial



Création d'une mallette d'outils permettant aux professionnels des ESMS d'animer des actions de sensibilisation aux dépistages organisés des cancers



Les perspectives

2026

Et communication
auprès des **ESMS**

Poursuite de la création de la
mallette

Sensibilisation à l'ESAT
 de Blanzey



Poursuite du groupe de travail
avec les professionnels de
santé volontaires (créneaux
de rendez-vous)

Projet de dépistages des
cancers sur le territoire du
Charolais Brionnais

GT Vaccination papillomavirus

Objectif : Permettre aux enfants vivant avec un handicap d'accéder à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) dans la même temporalité que les autres enfants de leur âge

Pilote : DT 71 ARS - Charlène FALEME JOLY

Membres du GT

CPAM 71

Les Papillons Blancs d'entre Saône-et-Loire

Mutualité Française 71

GT Vaccination papillomavirus

Réalisations

- Envoi d'un **courrier d'information aux parents et jeunes concernés** : campagne annuel de la CPAM concernant la vaccination contre les HPV auprès des 11-14 ans et des 15-19 ans en septembre. L'an dernier (2025), il y avait également une relance en mai sur la vaccination contre les HPV en intégrant la vaccination méningocoques.

Cette année (2026), il est prévu d'envoyer prochainement une campagne (février, a priori) pour informer les assurés sur l'extension de l'âge de la vaccination (19=>26 ans). Une campagne sera sûrement également envoyée en septembre.

- **Actions de sensibilisation à la vaccination HPV** à destination des professionnels, familles et jeunes adultes accueillis au sein d'ESMS : Retour sur l'expérience, les actions du site du Pôle Enfant à Cruzille de la MFSL + de l'IME à Tournus d'Espaces.

GT Vaccination papillomavirus

Perspectives

- Ecriture d'un **mémo/boîte à outils pour que les ESMS** continuent de sensibiliser régulièrement les familles sur le sujet de manière collective : L'objectif est de faire coïncider la campagne par mail de la CPAM avec la sensibilisation des ESMS (bien cibler l'ensemble des ESMS car les jeunes adultes sont concernées) par l'ARS avec l'envoi du kit.
- **Sensibilisation des professionnels éducatifs et paramédicaux des ESMS** afin de faciliter la mise en place de temps d'actions auprès du public : L'objectif est de sensibiliser les professionnels des ESMS et que ces actions rentrent dans la feuille de route des IDE en ESMS comme d'autres suivis.

GT Prévention bucco-dentaire

Objectif : Améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes vivant avec un handicap

Pilotes : Stéphanie PARRIAUX-BARBIER - Mutualité Française
Clémence DEROYE et Christine PIRON-LOPEZ - CPAM 71

Membres actuels du GT
APF France Handicap
HandiConsult 71

GT Prévention bucco-dentaire

Réalisations

- Test de l'accessibilité des centres de santé dentaire et amélioration de l'accès aux personnes vivant avec un handicap
- Déploiement d'actions de sensibilisation et de dépistage dans les ESMS de la Mutualité Française
- Actions de sensibilisation au handicap au sein des centres de soins dentaires de la mutualité Française

GT Prévention bucco-dentaire

Perspectives terrain

- Poursuite du déploiement d'actions de sensibilisation et de dépistage dans les ESMS de la Mutualité Française :
12 mars 2026 : établissement de Cruzille
2ème semestre : L'envol
- Evaluation de l'impact des actions menées
- Poursuite des actions de sensibilisation au handicap au sein des centres de soins dentaires de la mutualité Française :
Sensibilisation des professionnels à l'accueil des personnes vivant avec un handicap
Formation des professionnels (3 dentistes et 10 assistantes dentaires) à l'usage du MEOPA
Ouverture de consultations dédiées
- Déploiement du programme 'Génération sans carie' en lien avec le SESSAD d'Autun

GT Prévention bucco-dentaire

Perspectives GT

- Relance du GT
- Appel à volontaires pour l'étoffer et déployer l'action au sein d'autres ESMS, déployer d'autres actions en fonction des constats et des motivations des participants
- Prochaine réunion : le 10 mars de 14h à 16h dans les locaux de la Mutualité Française - 29 avenue Boucicaut à Chalon-sur-Saône

GT Kit ressources professionnels libéraux

Objectif : Outiller les professionnels de santé libéraux afin d'améliorer l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap

Pilotes : Clémence DEROYE, Christine PIRON-LOPEZ et Clarisse BONNAT - CPAM 71

GT Kit ressources professionnels libéraux

- Réalisation : création d'un kit à destination des professionnels de santé libéraux avec des ressources pour accompagner les personnes vivant avec un handicap
- Perspectives 2026 : Diffusion du kit aux professionnels de santé

C. LE DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION (DAC) DE SAÔNE-ET-LOIRE



Le DAC accompagne les professionnels confrontés à la prise en charge d'un patient en situation complexe (complexité médicale, psycho-sociale), nécessitant plusieurs intervenants à domicile, sans distinction d'âge, de handicap ou de pathologie.

Pour qui ?

Pour les patients en situation de fragilité ou de perte d'autonomie, sans distinction d'âge ou de pathologie et leurs aidants.
Pour les acteurs médico-sociaux, sanitaires et sociaux, confrontés à la prise en charge d'un patient en situation complexe.

Pour quoi ?

- favoriser et optimiser le maintien à domicile;
- accompagner la sortie d'hospitalisation;
- faciliter le lien ville/hôpital;
- prévenir la rupture du parcours de soins;
- soutenir les professionnels.

Comment ?

- en évaluant la situation globale du patient, en proposant un parcours de santé personnalisé en accord avec le patient et le médecin traitant;
- en coordonnant et accompagnant les professionnels;
- en utilisant un système d'information partagé sécurisé.

Contact : 03 58 09 00 34
contact@dac71.fr

D. PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION (PCO)

Pour qui ?

- enfants de 0 à moins de 7 ans;
- n'ayant pas de diagnostic;
- domiciliés en Saône-et-Loire;
- avec une suspicion de troubles du neuro développement;
- adressés par un médecin qui remplit un formulaire d'adressage.

Pour quoi ?

Repérer les signes de TND, orienter et accompagner, favoriser l'accès au diagnostic, si besoin aider à la constitution du dossier MDPH, soutenir les familles...

Coordonnées

PCO 71 : 06 09 50 36 86;
plateforme.tnd@pep71.org;
18 rue du Colonel Denfert, 71100 CHALON SUR SAÔNE

E. HANDICONSULT

S'adresse aux enfants et adultes vivant avec un handicap en milieu ordinaire, ou résidant en établissement, en échec de soins. Ce dispositif innovant vise à faciliter l'accès aux soins.

Missions

Faciliter concrètement l'accès aux soins c'est :

- anticiper les formalités administratives et permettre un accès direct à la salle de consultation sans attente;
- préparer des consultations sur le lieu de vie, proposer un travail d'habilitation aux soins, des consultations « blanches », etc ;
- disposer de locaux et matériel adaptés, de praticiens formés et sensibilisés au handicap ;
- offrir des temps de consultation étendus, de 3/4h à 1h.

Les spécialités médicales sont la prévention et les soins dentaires, gynécologiques et sage-femme et à compter de 2025 la téléexpertise en dermatologie et l'examen de mammographie.

Coordonnées

handiconsult@ch-chalon.fr
03 85 91 04 27



Mallette outils

ACCOMPAGNER LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Guide à destination des professionnels de santé
de Saône-et-Loire

Janvier 2026



GT Sensibilisation des étudiants en santé

Objectif : Sensibiliser les étudiants en IFSI

Pilotes : Emilie QUETU - MDPH / Bertrand GELLY - CH Mâcon

GT Sensibilisation des étudiants en santé

Réorientation de l'action

Mise en œuvre de temps d'information permettant aux étudiants en IFSI de mieux connaître les droits des personnes en situation de handicap

Sensibilisations de 2 à 4h

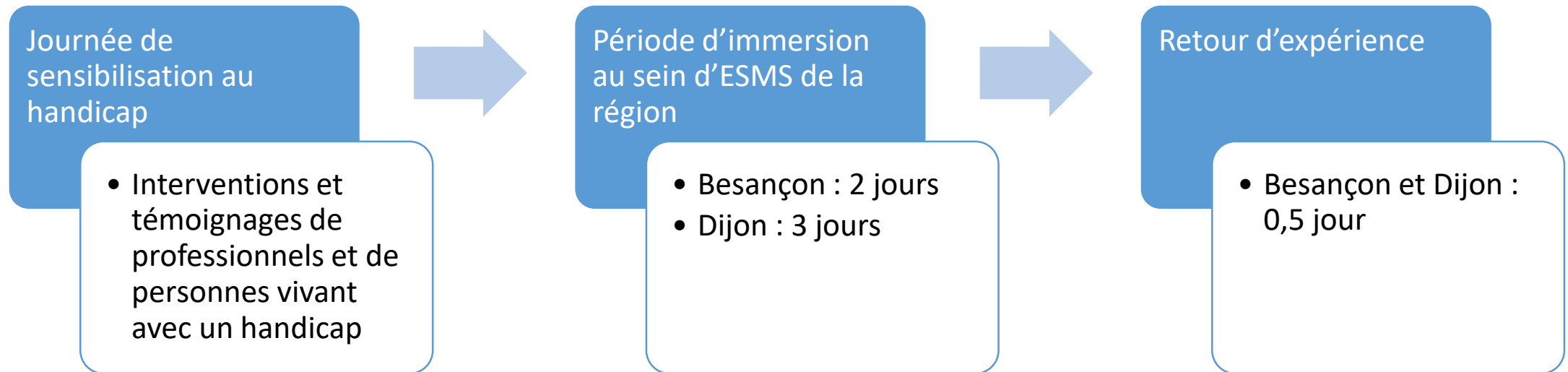
Thèmes abordés :

- Qu'est ce que le handicap ? en quoi cela est différent d'une pathologie ?
 - Qu'est ce que la MDPH ?
- Quels sont les droits réservés aux PH ? Comment leur mise en œuvre impact la vie de la personne et quels en sont les impacts sur lui et sur les soignants ? Pourquoi est-ce un enjeux majeur de permettre l'accès aux droits, y compris pour le soignant ?
 - Présentation de santé BD et de la charte Romain Jacob
 - Exercices et cas concret pour évaluer un dossier

Action régionale : Sensibilisation des étudiants en médecine et odontologie

Objectifs :

- Sensibiliser les étudiants à la connaissance du handicap et de son environnement lors de leur formation initiale
- Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes vivant avec un handicap
- Rendre attractif le milieu médico-social pour les futurs professionnels



Action régionale : Sensibilisation des étudiants en médecine et odontologie

Année universitaire 2025/2026

Besançon

- **Séminaire** le 22 septembre 2025
- **Périodes d'immersion** : 30 septembre / 1^{er} octobre et 7/8 octobre 2025
- **Retour d'expérience** : 17 octobre 2025

Dijon

- **Séminaire** le 4 mai 2026
- **Périodes d'immersion** : 5/6/7 mai et 11/12/13 mai 2026
- **Retours d'expérience** : 11 et 18 mai 2026

Action régionale : Animation du réseau des référents handicap

Objectif : Constituer et animer le réseau des référents handicap des établissements de santé de Bourgogne Franche-Comté

Pilote : Dounia ZERGUINI - UGECAM BFC

Action régionale : Animation du réseau des référents handicap

Réalisations

- Réunions départementales : réalisées dans chacun des 8 départements de la région - Participants : référents handicap, ARS, CPAM, DAC, C360, MDPH, pilotes CDCRJ...
- Séminaire des référents handicap - Thématiques : urgences et santé mentale
 - Journées de sensibilisation au handicap - 1 session par département

Perspectives

- Poursuite des journées de sensibilisation au handicap
 - 3 webinaires : 12 mars, 16 juin et 19 novembre
- Séminaire des référents handicap : 30 juin (à confirmer)

GT Habituation aux soins

Objectif : Développer les possibilités d'habituation aux soins pour les personnes vivant avec un handicap

Pilote : ADFAAH à confirmer

GT à questionner et/ou réorganiser

Pistes à creuser

Volonté de rédiger les documents du comité en FALC : groupe de travail ?

Problématique récurrente : difficultés liées aux transports

Charte Romain Jacob



Une charte est un document qui explique ce que l'on va faire et comment on va le faire.
Romain Jacob est le fils de Pascal Jacob. Pascal Jacob a écrit un livre qui parle de la santé des personnes en situation de handicap.
Cette charte Romain Jacob aide les personnes en situation de handicap en France, à être en bonne santé.
Le groupe MNH est la Mutuelle Nationale des Hospitaliers.
Elle a rassemblé plusieurs personnes pour réfléchir à la charte Romain Jacob.
Toutes ces personnes soignent et accompagnent les personnes en situation de handicap.
L'Académie Nationale de Médecine fait respecter les règles pour être tous bien soignés.
L'Académie Nationale de Médecine soutient la charte.



Version audio

La Charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France, a fait l'objet d'une réflexion organisée et fédérée par le groupe MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers), regroupant l'ensemble des acteurs nationaux du soin et de l'accompagnement.

Sous le haut parrainage de l'Académie Nationale de Médecine.

Conformément aux rapports sur l'accès aux soins et à la santé remis par Monsieur Pascal Jacob à Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et Madame Marie-Arlette Carloti, alors Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion, et le 6 juin 2013 à l'Hôpital Raymond Poincaré, et conformément au comité interministériel du handicap (CIH) et aux priorités fixées par les Agences Régionales de Santé (ARS), les représentants des personnes en situation de handicap ainsi que les acteurs des secteurs du soin (hospitaliers, médico-sociaux, ambulatoires) présentent la Charte Romain Jacob.

Celle-ci s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les signataires s'engagent à promouvoir la fédération des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap dans chaque région.

SIGNATURE DE LA CHARTE ROMAIN JACOB

élément constitutif de son autonomie. Comme tout un chacun, l'éducation qui lui est apportée doit concerner tous les domaines de la vie : l'hygiène, l'alimentation, l'activité physique, la sexualité, les conduites addictives (tabac, alcool...). Il est essentiel de lui apprendre comment fonctionne son corps et comment le respecter, l'informer des changements corporels qui vont intervenir tout au long de sa vie (puberté, sexualité, contraception, avancée en âge...). La place des aidants et des professionnels est prépondérante dans cette éducation.

2 VALORISER L'ACCOMPAGNEMENT
Les signataires reconnaissent le rôle, l'expertise et les compétences essentielles des personnes qui accompagnent les personnes en situation de handicap (aidants, familles, proches, professionnels...) dans leur parcours de soins.

Ils veillent à les associer, dans le respect des droits des patients, à la prise en charge médicale et soignante des personnes en situation de handicap. Les signataires reconnaissent le rôle des associations représentant les personnes en situation de handicap pour l'amélioration continue des parcours de soins.

Ils s'engagent à faciliter leur expression et leur participation. La personne en situation de handicap bénéficie d'un droit à être accompagnée par la personne de son choix tout au long de son parcours de soins.

Conformément à la loi, les accompagnants doivent être acceptés et reconnus dans leur mission par la totalité des acteurs de soins, en accord avec la personne en situation de handicap.

Durant cet accompagnement, les signataires soulignent l'importance de prendre en compte le besoin de répit des aidants de proximité.

3 EXPRIMER LES BESOINS
Les signataires soutiennent le recueil des besoins des personnes en situation de handicap au moyen d'outils partagés et leur transmission aux autorités publiques compétentes. Ce recueil privilégie l'expression directe des personnes en situation de handicap et peut être complété par d'autres sources telles que des enquêtes et des études régionales.

4 INTÉGRER LA SANTÉ AU PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les signataires, et notamment ceux représentatifs des établissements de santé et services sociaux et médico-sociaux, s'assurent, dans leur accompagnement quotidien, individuel et collectif, de la prise en compte de la santé comme un élément constitutif de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Ils participent à l'accès à l'hygiène, à la prévention et aux dépistages, aux actions de promotion et d'éducation à la santé, et à l'accompagnement vers les soins.

Ils forment leurs personnels soignants ou non-soignants, à la prise en compte de la santé comme dimension incontournable de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

de leurs adhérents. Ils organisent notamment, avec la contribution des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, des sessions communes de formation, d'information et d'échanges interprofessionnels et inter-établissements.

6 COORDONNER LE PARCOURS DE SANTÉ
La coordination du parcours de santé des personnes en situation de handicap doit être organisée, que la personne vive à domicile ou en établissement. Elle doit être utile à la personne en situation de handicap, aux proches aidants, aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux.

La fonction de coordination ne pourra être assurée en l'absence d'outils permettant la circulation de l'information et son accessibilité.

La mise en place d'un dossier partagé, outil au service de la coordination et du parcours de santé, est prioritaire pour la personne en situation de handicap. Il devra être obligatoirement renseigné par l'ensemble des acteurs concernés qui auront été autorisés à y accéder et formés à son utilisation.

7 ORGANISER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION
Les signataires, représentant les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, contribuent à l'accès à la santé des personnes en situation de handicap. Ils veillent à l'adaptation de leurs équipements, à la qualité de l'accompagnement, à la communication dans les soins, et à la coordination de leurs interventions.

Afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'être actrices de leur santé, une vigilance particulière est portée à l'adaptation des protocoles de prévention spécifiques aux différents handicaps, à la promotion de la santé, et à l'éducation thérapeutique. Les signataires veillent à mobiliser des supports d'information accessibles à tous.

8 FACILITER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES
Les signataires s'engagent à favoriser l'accessibilité aux soins ambulatoires.

Ils soutiennent ainsi l'organisation des rendez-vous et consultations, et l'identification des professionnels de santé de proximité dont la pratique favorise l'accessibilité aux soins pour les personnes en situation de handicap. Ils s'accordent sur la complémentarité nécessaire sur un territoire, par discipline et par zone géographique, entre l'offre de soins ambulatoires et le recours aux plateformes techniques et aux professionnels hospitaliers.

Ils agissent pour que des moyens soient mis en place pour informer et orienter les personnes en situation de handicap et leur entourage, dans le respect du choix du lieu de vie de ces personnes.

9 PRÉVENIR ET ADAPTER L'HOSPITALISATION AVEC OU SANS HÉBERGEMENT

Les signataires s'engagent à faire appel, si besoin, aux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et aux services d'hospitalisation à domicile (HAD), afin de prévenir ou de raccourcir l'hospitalisation avec hébergement.

Le recours à l'HAD, quel que soit le lieu de vie, doit favoriser la continuité de l'accompagnement, en utilisant notamment les capacités de prise en charge des soins palliatifs.

des moyens de communication, l'organisation des rendez-vous, des consultations et examens, et la limitation des déplacements et des temps d'attente. L'accueil, la coordination et le suivi du parcours de la personne en situation de handicap, durant son hospitalisation, doivent faire l'objet de protocoles spécifiques aux handicaps et aux capacités des personnes à exprimer leurs besoins.

Dans le cadre d'une hospitalisation, l'offre de soins doit intégrer la communication avec les accompagnants professionnels, les aidants, les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge et le médecin traitant, dans le respect des droits des patients.

Afin d'éviter les ruptures dans le parcours de soins des personnes en situation de handicap, les signataires s'engagent à développer et diffuser l'ensemble des moyens et outils de liaison pour une meilleure coordination des soins.

10 AMÉLIORER LA RÉPONSE AUX URGENCES MÉDICALES
Dans un souci d'adéquation entre les besoins de la personne en situation de handicap, le bon recours aux services des urgences, et afin d'éviter les ruptures d'accompagnement, les signataires s'engagent à promouvoir une formation des équipes des services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) adaptée à la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Les signataires s'engagent à adapter l'accueil, les soins et la prise en charge somatique et psychiatrique des personnes en situation de handicap en urgence, en favorisant l'accès direct aux unités de soins concernées (document de liaison), et en définissant des critères de priorité de prise en charge dans les services d'urgence.

Les établissements de santé associent, dans le respect des droits des patients, les accompagnants des personnes en situation de handicap afin de favoriser la communication et l'adaptation des soins.

11 FACILITER LE RECOURS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à faciliter le recours aux nouvelles technologies afin de développer des programmes régionaux de télémédecine pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et à favoriser l'accès aux outils de communication qui leur permettent de s'exprimer.

12 METTRE EN ŒUVRE ET ÉVALUER LA PRÉSENTE CHARTE
Les signataires s'accordent sur la nécessité de construire, au regard de chacun des objectifs de la présente Charte, des outils partagés et concrets, fondés sur la reconnaissance réciproque des compétences, des aptitudes, mais également des contraintes de chacun, et favorisant la fluidité des parcours de santé.

Ils se réunissent annuellement, au travers d'un comité de la Charte, pour partager l'évaluation de leurs actions.

Ils communiquent leurs travaux et conclusions à la Haute Autorité de Santé (HAS), à la Conférence Nationale de Santé (CNS), au Conseil National Consultatif des Personnes en situation de handicap (CNCPH) et aux autorités publiques compétentes.

Ils favorisent l'adhésion à la présente Charte des acteurs de santé et des représentants des personnes en situation de handicap.

Signée le 29 janvier 2026, à Tournus



← Scannez le QR Code pour accéder au questionnaire

Évaluez vos soins avec le questionnaire handifaction sur www.handifaction.fr

Handidactique

Pascal JACOB,
Président

Vesna VIRUEVIC,
Directrice du déploiement de la CRJ

CDERJ

Cyrille BROLLIARD,
Directeur général de l'UGEAM BFC
par intérim

Centre Hospitalier de Montceau

Philippe COLLANGE CAMPAGNA,
Directeur Général du GHT Sabre-et-Loire Breuse Morvan
Et par délégation Fabienne DAILLER,
Coordonnatrice générale des soins

Centre Hospitalier de Montceau

Daniel DUPLESSIS,
Président



René VARIN,
Vice-président

CPTS

Nicolas BORDET,
Directeur Général

ESPACEs

Corinne MARFIL,
Directrice

Ministère de la Santé et de la Prévoyance